

PV - CONSEIL DE L'AGL

CONSEIL DU 1er février 2022

ORDRE DU JOUR		
18h30	Accueil des conseillers et conseillères	10'
18h40	Présence et procurations	5'
18h45	Approbation de l'ODJ et PV précédent conseil	10'
18h55	Observatoire du conseil (ODC)	10'
19h05	Présentation élection par la commission électorale	30'
19H35	Discussion règlement électoral et élections	30'
20h05	Vote règlement électoral et approbation calendrier	20'
20h25	Pause	35'
21h00	Discussion mandat commission reconduction des KAP's*	15'
21h15	Reconduction présidence du conseil	15'
21h30	Présentation situation ticket(s)	20'
21h50	Présentation plan syndical comité	20'
22h10	Création du plan syndical	20'
22h30	Fin	

PRÉSENCES

- Présent.e.s par Teams:
 - avant la pause

,	Participants (21) Désactiver tous les micros				
	FD	Florentin D'Henau	Ŕ		
	AA	Ahmed Abdi Externe	Ŕ		
	АВ	Anissa Boutaïb Externe	•••		
	AC	Arthur Chotard Externe	Ø		
	AS	Aymen Sahli Externe	Ø		
	ВМ	Bryan Meganck Externe	Ø		
	DC	Dorsan van Cutsem Externe	Ø		
	ES	Emmanuela Nkale Samba Externe	Ŕ		
	EL	Ezechiel Lerat Externe	Ŕ		
	GJ	Guillaume Jadin Externe	Ŕ		
	IK	Iphigénie Koutsougeras Externe	Ŕ		
	JS	Julien Vanden Steene Externe	Ŕ		
	JH	Justine Havelange Externe	Ŕ		
	MP	Martin Pasture Externe Organisateur	©		
	NC	Nicolas Cop Externe	Ø		
	RK	Raphaël Kinsoen Externe	Ø		
	SB	Samuel Bashi Externe	Ŕ		
	SD	Sirga Drouet Externe	Ŕ		
	VF	Valentin Fonck Externe	Ø		
	VP	Victoria Pinte Externe	Ø		
	XD	Xavier Delavallée Externe	Ø		

après la pause : Participants... (15) Désactiver tous les micros Florentin D'Henau Ahmed Abdi Externe Arthur Chotard Externe Dorsan van Cutsem Externe Emmanuela Nkale Samba ES Ezechiel Lerat EL Externe Guillaume Jadin Externe Julien Vanden Steene Externe Justine Havelange Externe Martin Pasture G. Externe Organisateur Maximilien Dallemagne MD Externe Nicolas Cop NC Externe Raphaël Kinsoen RK Externe Valentin Fonck Externe Xavier Delavallée Externe Présent.e.s en présentiel : Adam Rezapour Lalouki Hooshang

Bougard	Guillaume	
Dallemagne	Maximilien	
Delire	Thomas	
Foulon	Mathilde	
Geerts	Maxime	
Huberty	Arnaud	
Lagrhami	Sarah	
Maes	Henry	
Meganck	Bryan	
Noppe	Simon	
Pasture	Martin	
Pigeon	Eva	
Pinte	Victoria	

- Représenté.e.s

		Représenté.e par
Boehm	Laura	Justine Havelange
Laurent	Pierre	Dorsan van Cutsem
Mirasola	Anais	Simon Noppe
Payen	Jason	Martin Pasture
??		Ahmed Abdi

- Invité.e.s :

Chramti	Yassine
Dejalle	Luc
Donnay	Nicolas
Maertens	Gery

APPROBATION DE L'OJ ET DU PV DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Martin Pasture fait remarquer qu'il est le seul représentant de la PDC. Il rappelle qu'au dernier conseil Julien Lejeune avait démissionné. Lisa Quertinmont a récemment démissionné.

Martin Pasture fait l'appel des présent·es en ligne et en distanciel ainsi que les procurations. Le quorum est atteint.

Yassine Chramti demande si la PDC peut fournir un document avec l'ensemble des démissions.

Martin Pasture approuve. Il demande si il y a des propositions d'amendements à l'ODJ :

- Suppression du point vote de ticket. Le ticket démissionnaire ne sera pas réélu aujourd'hui. Le comité viendra expliquer.
- L'Organe viendra parler du mandat de la reconduction des KAPs.
- Mandat CASE : l'organe souhaite y participer.
- Mandat CODD : il faut réélire des étudiant es urgemment.
- Suppression du point "mandat". Il sera voté au prochain conseil de jeudi 10/2. Les conseiller·ères sont invité·es à envoyer des mails pour se présenter aux mandats.

L'ODJ est approuvé au consensus tel qu'amendé.

Martin Pasture demande si quelqu'un e souhaite faire un amendement au PV du conseil précédent (1/12/2021) ? Non.

Le PV du précédent conseil est approuvé au consensus.

RETOURS ÉVENTUELS DES DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS

1. Observatoire du conseil (ODC) : présenté par Dorsan Van Cutsem

Dorsan Van Cutsem présente ce point. Le but de cette présentation est de faire un suivi. Au niveau des présences, on remarque une amélioration par rapport aux personnes présentes et aussi dans la répartition. Mais ce que l'ODC a identifé comme problématique c'est la parité homme-femme dans la prise de parole.

Dans la répartition de la parole, il y a maintenant une pondération comme demandé au dernier conseil. On voit que la répartition de parole est aux alentours de 1. Il faudrait retirer 15 aux hommes et mettre 15 de plus aux femmes pour arriver à 1. C'est une amélioration par rapport à avant.

L'ODC remarque l'augmentation des prises de paroles aléatoires lors du dernier conseil et souligne qu'il apprécie cette pratique.

En ce qui concerne le ressenti des conseiller·ères, le conseil était très, voire trop chargé. Par exemple, la note animation aurait pu être mieux travaillée pour écourter le conseil.

Concernant les retours du quadri, cette partie était assez peu interactive et des solutions n'ont pas été trouvées pour pallier ça.

Le ressenti sur le taux de présence est toujours le même.

Les nouvelles idées de l'ODC concernant les problèmes soulevés :

- La réunion des amendements doit se terminer avec des amendements écrits et clairs à présenter en conseil.
- Faire des conseils plus courts. Questionnement : faut-il faire des conseils plus nombreux mais plus courts ?

Dorsan Van Cutsem rappelle l'autre mission de l'OCD Il rappelle également qu'il a posté un post facebook relatif à ça. Il y a une réunion le 2/2/2022 à 12h30 en ligne et il invite celleux qui veulent améliorer l'AGL. Cette réunion va définir les prochaines missions de l'ODC. lels vont réfléchir aux missions de l'ODC, ce qui n'est pas la même chose que la réunion post-conseil (pour rappel).

Il rappelle également qu'une semaine après le conseil (mardi 8/2/2022 en comodal), il y aura l'ODC post-conseil qui fera un débrief du conseil de ce soir.

Dorsan Van Cutsem termine son point.

Martin Pasture dit que les gens ne doivent pas hésiter à contacter Dorsan pour participer à l'ODC.

2. Présentation élection par la commission électorale

Arnaud Huberty fait la présentation concernant la comélec.

Il remercie de la présence de tous·tes. Il rappelle que nous sommes déjà au Q2 et que les élections approchent. Il énumère les points qu'il va aborder ce soir. Le premier point, et le plus important, est le vote du règlement électoral qui doit absolument se faire ce soir. Il y aura aussi la question du calendrier électoral. A priori il n'y aura pas de surprises mais il faut le formaliser aujourd'hui pour être dans les temps.

La charte électorale est déjà formée et sera communiquée définitivement rapidement.

Premièrement, il souhaite expliquer l'attitude générale des étudiants au sein de la comélec. Globalement, il y a constatation qu'il faut que ces élections se passent au mieux, ce qui n'a pas été le cas ces dernières années.

La question des plaintes est fortement présente et joue un rôle dans le bon déroulement des élections. Concernant celles-ci, la comélec va essayer d'avoir une attitude non pénalisante et proportionnée envers la personne/liste qui subirait une plainte. lels veulent dissuader les plaintes qui ont pour but de déstabiliser une autre liste/personne, interne ou externe.

La solution trouvée n'est pas parfaite, c'est surtout du cas par cas. Chaque plainte sera accompagnée d'une inspection scrupuleuse du processus de plainte. Il veut absolument faire en sorte que toute personne qui pourrait provoquer des problèmes, serait punie de manière compréhensive et complète. Il invite les conseiller-ères à venir vers eux s' iels pensent qu'il va y avoir un souci relatif à ce processus. Il souligne également que les gens peuvent aller vers les médiateur-rices qui sont toujours là pour aider tout le monde afin d'éviter la moindre complication.

Ils ont constaté un désintérêt global des élections et le climat lourd des plaintes peut jouer un rôle négatif dans l'intérêt des élections vis-à-vis des étudiant-es lambda.

Leur démarche part d'une envie que toute personne nouvelle qui voudrait s'impliquer dans les élections ne verraient qu'un processus positif qui les encourage à rejoindre l'AGL.

L'idéal pour eux serait d'avoir un conseil où chaque poste est pourvu lors du premier conseil de l'année. Il souhaite également éviter un maximum les démissions en gardant les candidates dans une bonne ambiance et éviter que des gens nuisent à cette ambiance.

Il rappelle que concernant les points abordés ce soir, tout a été présenté dans le sondage présenté en décembre.

Arnaud Huberty demande à **Ezechiel Lerat** d'envoyer les chiffres du sondage. Ezechiel les présentera par la suite oralement.

Dernier point qu'il souhaite aborder est la question du long terme et du suivi de la comélec. Actuellement, pour diverses raisons, la comélec n'a toujours pas eu de passation. Il trouve problématique que les membres de l'UCLouvain expliquent les enjeux que les étudiant·es avaient lors des années précédentes, sans que les étudiant·es puissent prendre la mesure des propos ou vérifier les informations (cela implique beaucoup de travail pour les étudiant·es s'iels n'ont pas eu de passation d'informations). Tous les points qui pourraient poser problème à long terme pourraient être déjà communiqués aux futur·es étudiant·es de la comelec, avant même qu'iels ne soient intégrés dans cette comelec. Ce processus ils aimeraient que ça soit un processus inscrit dans la jurisprudence de la comélec parce que cela pourrait être une grosse instabilité au sein de la comélec. Il faut rechercher beaucoup d'infos données et s'assurer qu'elles sont justes et n'ont pas été "cachées" par d'autres membres de la comélec.

Ezechiel Lerat présente rapidement les résultats du sondage de décembre.

Il revient sur le calendrier des élections. A priori, il n'y a pas d'erreurs dans les dates du calendrier. Il lit le calendrier et rappelle les dates importantes. Il rappelle les dates du scrutin.

Il présente le règlement électoral. Pour rappel, celui-ci doit être voté dans le courant de ce conseil. **Ezechiel Lerat** présente les modifications du règlement électoral émis par la comélec.

- 1. Quel article ? suppression de la phrase "conseils de site devait avoir (...)" car cet ajout était une erreur des juristes de la comelec.
- 2. Article 6 : la modification de cet article part de la réflexion, à la base, de la possibilité de panacher les indépendant·es. Informatiquement, ils se sont rendu compte que c'était c'est compliqué. Dans le système, les indépendant·es ont alors plus de poids. Cela n'est donc pas possible (ou difficile), du coup, ils ont cherché les causes qui mènent les indépendant·es à se présenter. lels ont déduit que la possibilité de présenter une liste à une date ultérieure est bénéfique. Dans les sondages, 80% des répondant·es étaient pour le panachage entre indépendant·es.

Art. 6

Les noms de listes, ainsi que l'identité des porte-paroles de liste, sont communiqués à la commission électorale au plus tôt un mois avant l'ouverture du scrutin et au plus tard le septième jour calendrier précédant la clôture du dépôt des candidatures. À sa demande, l'identité du ou de la porte-parole de liste peut être tenue secrète jusqu'à la clôture du dépôt des candidatures. Au plus tard le septième jour calendrier précédant l'ouverture du scrutin, la Commission électorale établit définitivement les listes qui seront soumises aux électeurs-trices. Exceptionnellement, la Commission électorale se réserve le droit d'accepter la création tardive d'une liste.

3. **Article 13** : globalement cette pratique est déjà organisée. Il ne s'agit que de la formaliser ici.

Art. 13

Au sein du collège facultaire, il y a autant de scrutins qu'il y a de facultés ; une faculté établie sur plus d'un site intervenant autant de fois qu'il y a de sites sur lesquels elle est établie. Chacun de ces scrutins désigne un e conseiller ère AGL par tranche entamée de mille étudiant es inscrit es à titre principal dans cette faculté.

Au sein du Conseil AGL, quatre sièges sont réservés à des étudiant·es également candidat·es à un mandat de la Coordination Générale des Étudiants Internationaux (ci-après CGEI). Les quatre candidat·es élu·es formeront l'équipe de coordination de la CGEI. Quoique le décret ne l'impose pas, le choix est donc fait à l'UCLouvain, d'une désignation des représentant·es étudiant·es au sein de la CGEI par voie d'une élection centralisée.

4. **Article 14** : c'était également déjà le cas, c'est désormais officialisé dans le règlement

Art. 14

Parallèlement à l'élection du Conseil AGL, et si la faculté ne souhaite pas l'organiser ellemême, la commission électorale organise l'élection des représentantes étudiantes aux conseils de faculté conformément aux articles 15 et 18 du décret du 21 septembre 2012². Quoique le décret ne l'impose pas, le choix est donc fait à l'UCLouvain, d'une désignation des représentantes étudiantes au sein de ces conseils par voie d'une élection centralisée.

5. Article 16:

Art. 16

Parallèlement à l'élection du Conseil AGL et à celle des représentant·es étudiant·es aux Conseils de faculté, et si le Conseil étudiant de site ne souhaite pas l'organiser lui-même, la Commission électorale organise l'élection des membres de Conseils étudiants de sites si ces derniers en expriment le souhait explicite. Le cas échéant, les Conseils de site en informent la commission électorale au plus tard un mois avant l'ouverture du scrutin.

Pourra présenter sa candidature au Conseil étudiant de site tout étudiant e régulièrement inscrit e, au jour de l'élection, au titre d'un programme d'étude, dans une faculté du site, sans obligation de se présenter aux élections du Conseil AGL.

Quoique le décret ne l'impose pas, le choix est donc fait à l'UCLouvain, d'une désignation des représentant es étudiant es au sein des Conseils étudiants de chaque site par voie d'une élection centralisée.

6. Article 24:

Δrt 24

La commission électorale désigne un médiateur ou une médiatrice électoral·e. Le médiateur ou la médiatrice électoral·e est choisi·e, au sein de la Communauté universitaire, pour ses qualités d'écoute, sa connaissance et/ou son expérience du processus démocratique et son autorité morale.

Le médiateur ou la médiatrice électoral·e se tient à la disposition des étudiant·es durant une période qui débute à la date d'ouverture du dépôt des candidatures et se termine à la date de la communication des résultats des élections, afin de les épauler dans la gestion de tout problème qu'ils ou elles souhaiteraient porter à son attention. A cet effet, il ou elle fixe une permanence hebdomadaire dont l'horaire et le lieu sont communiqués dans le courrier visé à l'article 7.

7. **Article 25bis :** traduction du fait d'éviter d'avoir des plaintes intempestives. L'abus de plainte est susceptible de sanction déjà utilisée par la comélec.

Art. 25bis

La commission électorale instruit les différentes plaintes et contestations, selon les modalités des articles 30, 33, 44 et 55 du présent règlement. La commission électorale se réserve le droit de sanctionner l'auteur-trice de la contestation si elle estime que cette contestation constitue une forme d'abus.

8. **Article 28**: rendre le travail des permas plus facile

Art. 28

Le dépôt d'une candidature se fait au moyen d'un formulaire électronique validé par la Règlement à approuver par le CASE de février 2022

Commission électorale qui reprend pour chaque candidat·e, outre les informations personnelles utiles :

- le surnom décent et notoire sous lequel il ou elle entend éventuellement se présenter;
- le cas échéant, le prénom social de l'étudiant e, utilisé en lieu et place du prénom civil sur les listes ;
- le scrutin sur lequel il ou elle se présente ;
- la liste dont il ou elle fait éventuellement partie ;
- une preuve de son inscription.
- 9. Article 35 et 43: article controversé. Le conseil a été sondé via un Google form après le dernier conseil. Les avis étaient partagés (50-50). La comélec a été plus sensible aux arguments allant pour la suppression de la campagne neutre. Pour le maintien de la campagne, les arguments étaient de permettre une cohésion de groupe et d'encourager les gens à voter pour les élections de manière unie. De l'autre côté, pour la suppression de la campagne neutre, les arguments étaient de permettre d'augmenter le quorum par une campagne plus personnelle, le fait que certains ont indiqué que la campagne était souvent détournée et finalement pas neutre. Selon les étudiants de la comélec, la campagne neutre aurait l'effet d'un "pétard mouillé" et inciterait moins à voter que lorsqu'on appelle à voter pour les listes. Cela éviterait aussi la surabondance de plaintes à destination de la comelec qui reçoit chaque année des tonnes de plaintes. Attention, cela ne veut pas dire que les gens ne doivent appeler qu'à voter pour leur liste mais doivent appeler au vote des élections AGL au minimum 2H durant le scrutin. Cela se traduirait par 2h de bénévolat neutre : descente d'auditoire, affichage....

Art. 35

Dès l'ouverture de l'élection, chaque candidat·e s'engage à encourager la participation des étudiant·es à ce processus électoral. On supprime alors: toute propagande électorale est interdite. Une dérogation peut être accordée, en fonction des spécificités de chaque site, sur approbation de la commission électorale. Proposition de supprimer tout l'article sinon.

Art. 43

Sauf dérogation accordée par la Commission électorale, chaque candidat e prenant part au Règlement à approuver par le CASE de février 2022 15

scrutin s'engage inconditionnellement, par la remise de sa candidature, à encourager la participation des étudiant·es au processus électoral durant au minimum deux heures, en placardant des affiches ou en effectuant des descentes d'auditoires.

Sauf dérogation accordée par la Commission électorale, chaque candidat·e s'engage également à tenir un bureau de vote durant au minimum deux heures sur la durée d'ouverture des points de vote électronique.

Clôture de la présentation des modifications du règlement électoral.

Martin Pasture demande si quelqu'un e a des questions concernant ces modifications :

- **Dorsan Van Custem** demande combien de répondant es ont participé au sondage.
- **Justine Havelange** demande s'iels peuvent avoir les réponses/résultats du form pour prendre note des réflexions pour les prochaines années.

Ezechiel Lerat dit qu'il y a eu 15 répondant·es. Il dit qu'il peut donner les réponses du form dans un word pour garder ça pour la passation.

Martin Pasture dit que vu que le quorum est atteint ce soir, si ¾ des personnes votent pour le règlement, il sera d'application pour les élections de l'année académique 2022-2023. S'il est voté à l'unanimité, il sera d'application pour les élections de l'année académique en cours soit 2021-2022. Voir l'article ci-dessous :

Article 8.

- §1. Les modalités des élections, les quorums de participation, la composition, le mode de fonctionnement et une éventuelle procédure d'appel relative à la Commission électorale, sont définis dans le règlement des élections.
- §2. Le règlement des élections est voté par le Conseil et est approuvé à la majorité des deux tiers des voix exprimées pour autant que la moitié des membres soient présent·e·s. Toute modification du règlement des élections ne prend court qu'au 1^{er} janvier suivant le vote, sauf si elle reçoit l'unanimité des votes exprimés, auquel cas elle entre en vigueur immédiatement.

Martin Pasture prend 9 mains levées :

- **Bryan Meganck** fait une remarque relative aux plaintes. Il trouve ça problématique de ne pas définir les abus. Il propose également de permettre de remplacer le·la porte-parole vu les abus de l'année passée. Il pose également la question des représentant·es CGEI et de leur nationalité.
- Maxime Geerts est globalement d'accord avec ce que Bryan a soulevé. Concernant l'article 6 relatif à la création tardive d'une liste, il se demande pourquoi cet ajout. Il trouve que c'est trop flou comme modification et trouve que cela outrepasse les droits de la comelec. Concernant l'Art. 35, il considère que la campagne neutre est un idéal. Supprimer cette mention, c'est perdre cet idéal et perdre le focus sur le seul objectif qui est le quorum et devrait être le quorum.

Arnaud Huberty répond aux questions posées. Concernant l'ajout d'un porte-parole, il est 100% d'accord, ils n'y ont pas pensé en amont. Pour la CGEI, la comélec en a parlé.

Bryan Meganck dit que la nationalité de l'étudiant·e est celle sous laquelle l'étudiant·e s'inscrit mais l'Art. 13 ne dit pas que l'étudiant·e qui se présente doit être d'une autre nationalité. Il propose d'éventuellement compléter ce point.

(point technique) **Julien Lejeune** dit que c'est dans les statuts de la CGEI. Quand on élit le ou la coordo de la CGEI, ça ne peut pas être quelqu'un·e qui a la nationalité belge. Il trouve ça intéressant de le mettre éventuellement dans le règlement électoral.

Ezechiel Lerat pense que ça ne sert à rien de le mettre parce que pour être à la CGEI, il faut être étudiant·e international·e.

Arnaud Huberty reprend sur la question de la campagne neutre. Actuellement c'est obligatoire. Dans son idéal, il y a aussi une campagne neutre. Mais avec l'abus des différents moyens, c'est difficile de différencier campagne neutre et non neutre. Il donne des exemples de situations ambiguës où les gens font de la campagne neutre sans vraiment l'être. Faut-il vraiment essayer de poursuivre la campagne neutre alors que ça amène beaucoup de plaintes et donc beaucoup de sanctions ? C'est un problème avec les plaintes à nouveau. Il n'a pas envie de faire le "flic" des plaintes et faire une investigation complète. Mais d'un autre côté, la réalité est là, il y a des plaintes. Il ajoute que la comélec a créé un document de jurisprudence. On pourrait penser que les sanctions vont devenir plus dures mais c'est surtout réconcilier les termes avec la réalité de la comelec. C'est un débat et la comélec suivra le vote du conseil.

Julien Lejeune demande ce qui explique l'absence du logo CGEI sur le règlement.

(point technique) **Clara Jacquet** précise que les logos sont les logos de l'AGL, UClouvain et UBE. Ce sont donc les logos des collectifs siégeant à la comélec.

- **Julien Lejeune** est d'accord avec Bryan sur les changements relatifs au porte-parole. Pour lui, c'est une bonne idée de changer la campagne neutre.
- Dorsan Van Cutsem trouve que ça s'apparente plutôt à un débat sur la méthode. On voit ici les limites du form. C'est intéressant de savoir ça mais ça aurait été mieux en amont, avec des documents mieux préparés. Mais cela aurait été encore mieux d'avoir un débat en commentaire sur facebook par exemple. Il est d'accord avec les 2h d'action pour la campagne neutre, c'est une bonne idée si on supprime la campagne neutre mais comment cela s'organise ? Qui gère ça ? En ce qui concerne la question des plaintes, il trouve ça intéressant mais rappelle que quand on porte plainte, ce n'est pas toujours une démarche facile. Il rappelle que la présomption d'innocence est importante. Quand on porte plainte, il faut d'abord écouter la plainte avant de suspecter qui que ce soit.

Arnaud Huberty répond au point concernant les 2h d'action bénévole. Iels ne savent pas actuellement comment appliquer ça. La comelec ferait ça avec les listes. Chaque personne devrait remplir des rôles et confirmer à quoi elle va aider. Il y a aura un contrôle mais la solution idéale doit être trouvée.

Concernant les plaintes, à nouveau il comprend. Il admet qu'ils (Ezéchiel et lui) sont un peu "rentre-dedans". Mais ils ne veulent pas intensifier la pression sur les gens qui portent plaintes. Ici, l'idée est que ce sont des situations qui arrivaient déjà, il s'agit d'être plus clair

la dessus désormais. Il y aura toujours la présomption d'innocence évidemment. Il comprend que ça fait peur mais dit qu'iels vont prendre ça sérieusement. Iels vont prendre ça sérieusement. Iels ne vont pas sanctionner la moindre plainte.

Quelqu'un.e remarque qu'il y a eu une efficacité limitée du form.

Arnaud Huberty répond qu'il est d'accord avec cela. Il regrette que les documents n'aient pas été amenés plus tôt au conseil et qu'il y ait eu aussi peu de temps en conseil pour débattre. Il n'est pas pour les débats FB vu le passé. Il n'est pas pour utiliser ce moyen pour faire des débats officiels à l'AGL.

Nicolas Cop veut simplement se prononcer sur deux points. Il veut souligner la remarque de Dorsan et insister sur la présomption d'innocence. Ce sont toujours des choses qui peuvent avoir des conséquences. Il insiste sur l'intérêt de la bienveillance. Et s'il y a un vide juridique, ne pourrait- on pas mettre en place une sorte de mécanisme type immunité de liste pour éviter des points néfastes ? Deuxième point : il ne se souvient pas avoir répondu à ce form parce qu'il n'a pas été convié à répondre à ce form. Il propose de faire un effort pour que les documents et sondages soient plus largement diffusés.

Arnaud Huberty dit que le form a été transmis sur FB.

Nicolas rappelle que les infos doivent être mieux passées, notamment sur le site de Wolu.

Justine Havelange a deux points. Son premier point est un mini rappel pour tout le monde. Elle trouve que depuis le début, c'est un débat d'initié·es et que ce n'est pas très inclusif. Elle trouverait ça cool qu'on fasse un effort pour déconstruire les propos. Il est nécessaire de vulgariser pour que ça soit accessible à tous·tes.

Son deuxième point concerne les plaintes. Elle se sent mal à l'aise par rapport au climat des plaintes car il n'y a que des hommes représentants dans la comelec. Elle ne sait pas comment elle se sentirait si elle devait porter plainte dans ce contexte. Heureusement qu'il existe des médiateur·rices. Ce serait cool que la comelec prenne conscience de sa domination masculine pour instaurer un climat de plainte plus inclusif et safe.

Ezechiel Lerat répond par rapport à ce que dit Nicolas. Il est d'accord que le form était pas top du tout mais il n'a pas eu l'occasion d'organiser un débat en conseil ou ailleurs. Sur la présomption d'innocence, il ne faut pas mal comprendre ce que la comélec veut faire. Ce n'est pas subjectif. La gestion sera objective. C'est bien que Justine rappelle que le but est d'être ouvert·es et d'écouter les personnes qui déposent plaintes. Quand on parle des plaintes dans ce cadre ici, on parle des plaintes très précises, pas des événements très importants et "légitimes". Ca lui tient à cœur d'être inclusif et de prendre en compte les problèmes. Il tient à souliaute de candidatures, que des hommes à la comélec.

Arnaud Huberty complète en disant que Justine a raison de rappeler la manière dont cela impactera en cas de cas grave. On pourrait très bien ne pas donner suite ni poursuivre la plainte. Ce qui importe c'est un processus de transparence. Là au moins, vous savez à quoi

vous attendre. La comélec ne va pas abuser de cette clause mais ça a éveillé des craintes. En revanche, quelque chose sur lequel il n'est pas d'accord c'est que c'est compliqué pour lui de ne pas parler du passé (pour répondre à la remarque concernant les débats d'initié·es). Il ne fait que le constat des problèmes d'avant. Mais il est d'accord que le débat doit être au niveau des nouvellaux. Les décisions sont prises à cause d'événements passés. Il se trouve obligé de prendre en compte ces événements passés dans leur décision.

Martin Pasture demande à Justine et Nicolas s'ils ont répondu à leurs questions. Ils approuvent.

- Simon Noppe a deux choses sur lesquelles il veut revenir. 1er point est par rapport à la campagne neutre. Il est fort en accord avec ce qui a été décidé à la comélec. La campagne neutre est un échec. C'est un idéal mais un idéal qui échoue systématiquement. Tout le monde utilise la campagne neutre pour soi-même. C'est triste mais on doit faire quelque chose par rapport aux étudiant·es car personne ne sait que la campagne neutre existe. Par rapport aux plaintes : il trouve qu'on n'invente rien. Au lieu de juger la personne qui porte plainte, c'est gagner du temps en enlevant les plaintes inutiles. Il donne des exemples de plaintes. Parfois, les plaintes ont juste pour but de ralentir les élections et la comélec. Cela permettra d'augmenter l'attractivité de la comélec et permettra de faire voter avant ça les représentant·es de la comélec.
- **Géry Maertens** a une question par rapport à la campagne neutre. Il se demande si c'est une vraie corrélation entre le quorum et la campagne neutre.

Arnaud Huberty répond à **Géry.** Il a relativement raison, l'argument principal de la suppression est l'inefficacité relative de la campagne neutre. Puis vient la balance des pour et des contre. Il y a des pour aussi pour la campagne. Des gens ont mentionné que ça donne une atmosphère d'entente entre les élu·es. Iels ont jugé la pertinence des arguments. Est-ce que des chiffres existent pour prouver ça? Non, mais on montre qu'il y a moins d'intérêt des candidat·es pendant la campagne neutre. Il imagine donc que ça aura un impact positif.

Concernant les plaintes : il y a beaucoup de plaintes liées à la campagne neutre et de problèmes. La comélec pense que les arguments pour la campagne neutre sont moins forts.

Géry Maertens demande s' il est possible de garder une trace de la campagne neutre dans le règlement électoral au lieu de le supprimer totalement.

Arnaud Huberty pense qu'il ne faut pas mettre un article qui donne zéro contrainte aux candidat·es. Le règlement, ce sont des règles que l'on doit suivre.

Ezechiel Lerat dit que la comélec était unanime sur cette décision. Il remet l'accent sur les deux heures que les gens doivent "prester" : on est sûr que les personnes vont le faire. Le

but c'est que tout le monde se bouge et fasse quelque chose de dynamique. Ça va encourager la campagne neutre, peut-être plus qu'avant.

Yassine Chramti dit qu'il y a possibilité d'une procédure d'appel au conseil d'état concernant les plaintes.

Arnaud Huberty répond que les juristes de la comelec ont dit que ce serait trop compliqué. Cependant, c'était un des point principal au Q1 c'était de mettre un point de recours avant le scrutin.

Yassine Chramti ne va pas revenir sur les plaintes. Il trouve que c'est un travail intéressant mais il pense qu'il faut voir ce que ça donne. Il propose que les plaintes soient encadrées par les médiateur·rices mais pas seulement les hommes de la comélec. Il rappelle qu'au conseil précédent, il avait été impossible de parler pour Ezechiel en raison du timing. Il explique pourquoi on n'a pas pu avoir ce débat plus tôt.

Concernant la campagne neutre : il y a une espèce d' inégalité. Il donne un exemple le concernant ("Si j'ai envie de dire à tou·tes les bleu·ettes cesec de partager ma liste sur FB au moment de la campagne neutre, ce n'est pas moi qui partage mon profil mais du coup la règle de neutralité est respectée"). C'est une pratique qui se fait et il faut éviter de le nier. Si les données ne sont pas perdues, on a des chiffres sur tout ce qui est non neutre (en 2017, iels ont des infos de Mons) et ça avait bien marché.

Concernant les deux porte-paroles pour les listes, il trouve que ça permet aussi d'avoir un aspect de parité de genre. Pour garder une trace, ça serait cool de mettre en annexe les remarques et commentaires pour l'avenir pour éviter les pertes potentielles.

Arnaud Huberty dit qu'iels garderont d'office une trace. Concernant la campagne non neutre sur Mons, on ne peut pas utiliser les chiffres.

Bryan Meganck dit que des choses fausses et fallacieuses ont été dites. Comme le fait de dire que le quorum augmente avec la suppression de la campagne neutre. Aussi c'est faux de dire que les gens ne faisaient rien avant puisqu'iels étaient obligé·es de tenir des bureaux de vote.

Martin Pasture tire ensuite 9 personnes au hasard.

9 prises de parole aléatoires :

- Thomas Delire: très complexe mais il a déjà participé aux élections et trouve ça bien de discuter de l'intérêt de la campagne neutre. Mais quoiqu'on fasse, l'important est de remettre en cause le système. Au niveau des autres problèmes, il n'a aucun avis la dessus parce qu'il n'est pas familier. Mais il approuve le fait de remettre en question l'hypocrisie de la neutralité de la campagne neutre si cela a lieu d'être.

- Julien Vanden Steene veut parler par rapport à la campagne neutre. Il entend les arguments pratiques sur la pression. Il trouve que la campagne neutre permet de parler de l'AGL et plutôt que de parler juste de sa liste. Cette période est bénéfique selon lui pour l'image de l'AGL.
- **Samuel Bashi** trouve que le débat était riche. Il est d'accord avec Julien Vanden Steen. Il préfère une AGL qui promouvoit les élections plutôt que de parler juste de listes et de concurrence non stop.
- Guillaume Bougard dit que si on supprime la campagne neutre, ça va être un "joyeux bordel". Il demande pourquoi on a instauré la campagne neutre précédemment. Cela pourrait être éclairer sur les votes. Arnaud Huberty répond que ça été instauré il y a longtemps.
- **Iphigénie Koutsougeras**: pour la campagne neutre, elle a l'impression d'entendre des plaidoyers à charge. Ça lui pose problème et c'est pas clair pour tout le monde. Elle dit que c'est important de dire "Il faut voter parce que c'est bien de voter, c'est démocratique". C'est difficile de peser le pour et le contre avec les arguments qu'on a eu. Elle a un peu de mal avec le déroulement du débat.
- Arthur Chotard a entendu les différents arguments mais trouve que c'est important de promouvoir le vote sans idéologie. Il rejoint le fait qu'il n'y ait pas d'appel pour la commission électorale. Il rebondit sur ce que Justine a dit. Pour les nouvellaux, iels ont du mal à comprendre sur quel type de plainte on est. On aborde la présomption d'innocence mais ne sait pas de quoi on parle ici
- Hooshang Rezapou Lalouki donne son avis ne va pas être très pragmatique. Il ressent qu'il ne va pas se représenter au vu de ce qui a été dit et surtout la manière dont ça a été dit. Il a du mal à croire et avoir confiance en la neutralité de la comélec, surtout quand l'abus n'est pas défini. Beaucoup de références sont faites face au passé.
- Luc Dejalle (invité) a une question. Il lui semble qu'il y a un problème avec la personnification dans le cadre de la campagne neutre. Il faudrait peut-être permettre que ça soit uniquement la page de l'AGL qui appelle à voter. Martin Pasture répond que c'est ce qui est déjà fait. Simon Noppe dit que finalement on perdrait le quorum si on ne faisait que ça.

Arnaud Huberty répond aux différentes questions qui ont été soulevées. Concernant la campagne neutre, il n'est pas objectif, il est contre la campagne neutre. S'il faut la garder, il fera avec. Cependant, il n'a pas entendu un argument pour la campagne neutre autre que celle de la "bonne ambiance" etc. Pour l'instant, il a l'impression que c'est très émotionnel. Il comprend que les discussions peuvent être intimidantes ou décourageantes. Par contre, il prend mal le fait qu'on remette en cause la neutralité de la

comelec. Une fois le règlement voté, il respectera à 100% objectivement le règlement. Il faut comprendre qu'il essaie de se distancer de l'AGL pour éviter que ça devienne personnel. Il va TOUT faire pour que chaque plainte soit entendue et que la personne soit également entendue. Pour qu'il y ait une répercussion ou non de la plainte. Il faut que chacun·e essaye de ne pas préjuger de la neutralité de la comélec.

Ezéchiel Lerat dit que ce n'est pas la première fois qu'on remet en cause l'intégrité de la comelec. Ça lui "casse les c******". Si les conseiller·ères pensent qu'ils ne sont pas intègres, il ne fallait pas voter pour eux. Si cette intégrité est toujours remise en cause, personne n'avancera.

Sarah Laghrami a l'impression que la question n'a pas été répondue. Elle demande si l'abus sera défini ou pas.

Arnaud Huberty dit que cela est difficile de définir un abus de droit quand les plaintes et abus sont très larges. Comment définir un abus ? Abuser de son droit, point. Au sein de la comélec, il y a des juristes pour aider à définir l'abus. Même des juges ne définissent pas l'abus alors comment la comélec pourrait définir l'abus de droit ?

Hooshang Rezapour Lalouki est d'accord mais il trouve que certaines choses peuvent être définies.

Arnaud Huberty dit que par exemple le harcèlement, c'est illégal. Il dit qu'iels ne vont pas traîner les gens devant le tribunal.

Luc Dejalle (invité) dit que le meilleur moyen d'éviter l'abus est d'avoir un moyen d'appel. Ce qui n'est pas le cas pour le coup.

Julien Lejeune dit que rien n'est neutre. Il dit autant ne pas faire de liste dans ce cas.

Maxime Geerts dit que ça n'a aucun rapport, que c'est hors sujet.

Martin Pasture demande que l'assemblée se calme. Il explique que l'ensemble du document doit être voté à l'unanimité ce soir s'il veut être appliqué cette année. Il demande que celleux qui veulent amender le texte envoient un mail à la présidence du conseil.

Amendements proposés :

- I. Amendement 1 : Supprimer la phrase "quoique le décret ne l'impose pas, le choix est donc fait à l'UCLouvain, d'une désignation des représentant·es au sein des conseils étudiants de chaque site par voie d'une élection centralisée".
- II. Amendement 2 : concernant l'article 6, retirer la modification proposée.
- III. Amendement 3 : concernant l'art. 25bis, retirer la modification proposée.
- IV. Amendement 4 : concernant l'art. 28 al.1 pt. 5, préciser les modalités nécessaires pour cet ajout.

- V. Amendement 5 : concernant l'art. 35, garder la partie qui a été supprimée et l'ajout.
- VI. Amendement 6 : concernant l'art. 44 al. 7, ajouter "menant à des" avant "poursuites"
- VII. Amendement 7 : concernant l'art. 13, ajouter "les étudiant·es se présentant en tant que candidat·es CGEI doivent être inscrit·es sous une nationalité différente que la nationalité belge".
- VIII. Amendement 8 : concernant l'article 6, supprimer la phrase "à sa demande..." et ajouter "les listes sont déposées par un·e ou deux porte-paroles donc l'identité peut rester secrète jusqu'à la clôture du dépôt des candidatures".
- IX. Amendement 9 : concernant l'article 6, ajouter "Celleux-ci peuvent être démis·es lorsqu'au minimum 50% de la liste en font la demande, et ce, tout au long du processus électoral".
- X. Amendement 10 : "Lors du dépôt d'une plainte, à la demande du ou de la plaignante ou de la partie défenderesse, dans toute la période électorale, la plaine sera aussi traitée par les médiateur-rices de l'UCLouvain, en plus de la commission électorale".

(point technique) **Arnaud Huberty** n'a rien contre l'amendement 10. Mais notifie qu'il n'en a pas du tout parlé en comélec et c'est donc quelque chose qui peut empêcher la mise en pratique de cet amendement. Il dit que c'est juste au cas où.

Discussion concernant l'amendement n° 8 :

- Yassine Chramti est pour le double porte-parole. Dans la pratique, ce qui avait été demandé, c'était d'envoyer des mails à un·e porte-parole et un·e autre non officiel·le. Tout passait par les deux. C'était très important pour valider des candidatures dans une liste. Par contre, est-ce qu'il est le seul à trouver ça étrange de toucher à la souveraineté interne de la liste ? Le mécanisme de changement de porte-parole se fait via une plainte et pas via l'imposition de la procédure au sein d'une liste dans le règlement.
- Bryan Meganck dit que l'amendement peut être modifié et discuté.
- **Martin Pasture** propose de diviser l'amendement en deux. L'amendement 8 est donc divisé en l'amendement 8 et 9.

L'amendement 8 est modifié selon les suggestions proposées (note : la liste d'amendements ci-dessus inclut déjà ces modifications).

Discussion concernant l'amendement n°10 :

- **Arnaud Huberty** n'a pas de problème mais dit que cela met la comélec face à un dilemme. Il a peur que par la suite on utilise ça pour évincer le pouvoir de la gestion des plaintes des mains des étudiants.

- **Simon Noppe** dit que du coup on devrait au moins indiquer, "sous réserve de la comélec". Sinon les médiateur·rices vont vraiment devoir intervenir pour toutes les plaintes.
- **Ezechiel Lerat** est d'accord avec cet amendement. Mais selon lui, iels n'ont pas l'accord des médiateur·rices. Est-ce qu'iels vont accepter de ne pas faire leur travail pour s'occuper de la médiation ? Sans leur accord de leur part, c'est compliqué. On ne sait pas quelles heures iels ont.
- Martin Pasture dit que globalement, les plaintes sont déjà entendues par les médiatrices (en tout cas, les gros problèmes). Pour ce point, ça devrait être que la comélec puisse en parler avec les médiateur·rices sur son avis.
- **Arnaud Huberty** dit que pour chacune des plaintes estimées légitime, il s'engage à faire la démarche mais ne sait pas si les médiatrices pourront faire ce travail.
- **Ezechiel Lerat** dit qu'on pourrait dire que la personne qui émet la plainte peut demander si les médiateur·rices doivent être interpellé·es.
- **Dorsan Van Cutsem** dit que son objectif était effectivement l'objectif qu'Ezechiel a proposé donc cela lui convient comme expliqué par Ezechiel.
- **Dorsan Van Cutsem** dit que peut-être, l'amendement n°10 aura une influence sur le n°3 et propose du coup de voter le 10 avant le 3 pour voir si la personne qui a écrit le 3 souhaite toujours conserver son amendement.

L'amendement 10 est modifié selon les suggestions proposées (note : la liste d'amendements ci-dessus inclut déjà ces modifications).

Discussion concernant l'amendement n° 9:

- **Xavier Dellavalée** demande quand est-ce que le seuil de 50% doit être calculé ? Car si les noms ne sont pas encore fixés sur la liste, comment savoir qui est sur la liste ?
- **Bryan Meganck** propose que ça ne soit pas obligatoire le seuil de 50% mais un minimum. Ce serait le palier pour la comélec. Mais la décision finale appartient à la comélec.
- **Simon Noppe** soulève un problème : si une liste impose 75% alors qu'un "type" va à la comélec et dit que le règlement impose 50% du coup il y a un vide juridique parce qu'il faut prouver que la liste a bien décidé 75% initialement. C'est la comélec qui doit décider et enquêter finalement.

Martin Pasture demande qui trouve que c'est une bonne idée.

Victoria Pinte dit qu'elle pense que tout le monde est d'accord que c'est bien de pouvoir démettre un porte-parol mais est-ce que c'est à la comélec de fixer le seuil ?

Yassine Chramti demande comment on va fonctionner maintenant?

Martin Pasture dit qu'on va débattre des amendements; tout sera fait au consensus et le vote sera fait à la majorité simple.

(point technique) **Dorsan Van Cutsem** a un point technique. Selon lui, ce n'est pas le même enjeu que de voter contre un amendement et voter contre un texte. L'enjeu ici est de bonifier le document.

Résultats par amendement :

- I. 24 pour, 2 contre, 8 abstention
- II. 14 pour, 15 contre, 5 abstention
- III. 14 pour, 14 contre, 6 abstention. L'amendement ne passe pas à 50%-50%. **Dorsan van Cutsem** demande si on garde l'amendement n°10, est-ce que cela changerait quelque chose au vote. **Martin Pasture** propose de voter à main levée concernant cet amendement. 14 pour, 5 contre, 4 abstention. L'amendement passe après vote à main levée.
- IV. 21 pour, 2 contre, 11 abstention
- V. 20 pour, 7 contre, 7 abstention
- VI. 27 pour, 0 contre, 7 abstention
- VII. 28 pour, 1 contre, 5 abstention
- VIII. 24 pour, 2 contre, 8 abstention
- IX. 10 pour, 9 contre, 15 abstention
- X. 25 pour, 2 contre, 7 abstention

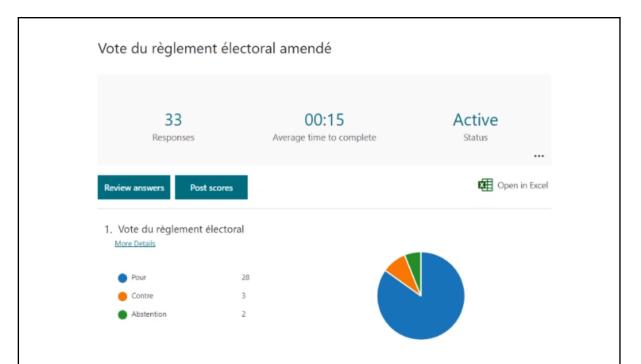
Henry Maes demande si les changements sont uniquement des changements de pratiques déjà mises en place.

Arnaud Huberty et **Simon Noppe** répondent que non. Et qu'il est préférable que le règlement soit moins volatile que la comélec.

Vote du règlement électoral :

Yassine Chramti a une intervention à faire quand tout le monde aura voté.

Le vote est clôturé avec 33 votant·es : 3 personnes votent contre, 28 votent pour et 2 s'abstiennent. Le règlement n'est donc pas approuvé à l'unanimité. Au CASE, sera présenté le règlement de l'année passée. Le règlement présent sera le règlement qui sera dans les mains de la prochaine comélec.



Yassine Chramti dit que le conseil vote la comelec en mdant. Il signale un malaise. On vote un mandat électoral et une dynamique. Il sait que le conseil est souverain. Il faut se poser la question : est-ce qu'on est déjà dans une dynamique de liste?

Simon Noppe dit qu'au prochain conseil AGL, on peut modifier le règlement électoral qu'on va rendre à la comélec.

3. Discussion mandat commission reconduction des KAP's

Martin Pasture invite Antoine et Pierre (co-présidents) de l'Organe à présenter le point.

Antoine et Pierre (co-président de l'Organe) viennent parler de la commission de reconduction des KAPS (qui est une commission paritaire). Ils auraient aimé que la personne de l'AGL et sa ou son suppléant.e ne soient pas de Kapiste. Cela n'a rien de personnel avec l'actuel effectif qui a récemment démissionné (Aurélien Destrebecq). Ils ont eu une réunion avec Aurélien et ça s'est bien passé. Ils ne savaient pas que c'était possible d'être kapiste et élu. Avant, c'était Sébastien Kudas qui s'en occupait et ils souhaitent ajouter cet impératif dans la procédure.

Pourquoi?

- Selon eux, les reconductions sont lourdes mentalement pour les membres de l'Organe. Les kaps non reconduits sont frustrés et c'est compréhensible. L'avantage de l'Organe c'est qu'iels sont 9, qu'iels peuvent se soutenir et iels pensent que ça serait compliqué pour la personne élue, lui mettre de la pression et la mettre en difficulté dans sa mission.
- La commission pourrait remettre en cause la crédibilité de cette personne si elle est kapiste (pression de certains KAPs, préférence pour son KAP etc.).
- C'est aussi intéressant d'avoir un œil extérieur neutre de l'AGL et une autre vision qui vient représenter les autres étudiant es tout simplement.

Martin Pasture prend 3 mains levées et 3 personnes aléatoires :

- **Simon Noppe** a une remarque. Il est content que l'Organe vienne en parler parce qu'il avait déjà soulevé la question lors du conseil électif.
- **Xavier Delavallée** dit que le critère d'indépendance et de pression est d'évidence, est-ce que ce critère doit aussi s'appliquer au "passé" ? Est-ce qu'un·e ancien·ne kapiste pourrait être élu·e a posteriori ?
- Yassine Chramti fait remarquer qu'il est content parce que dit en conseil électif et ignoré. Il voudrait pousser cela à la reconduction des régionales. Si on réglemente la reconduction des kaps on doit faire pareil pour les régionales.

L'Organe avoue qu'ils n'en ont pas encore parlé en équipe. Pour eux, c'est moins problématique qu'un·e conseiller·ère soit un·e ancien·ne kapiste. Il demande l'avis au conseil si c'est probable ou pas. C'est moins problématique mais est-ce que concrètement ça pourrait arriver ?

Les conseiller·ères répondent que oui.

L'Organe dit que pour elleux, il faudrait que le·la candidat·e ne soit pas du tout kapiste si c'était réaliste. C'est mieux jamais kapiste que vieux kapiste.

Thomas Delire dit que vieux ou kapiste, les conflits d'intérêt restent les mêmes donc potentiellement on peut toujours avantager son ancien kap ou les kot copains.

Nicolas Donnay pose la question du cas où une personne fasse partie d'un kap non reconduit l'année précédente.

Eva Pigeon dit que si l'ancien kapiste a devant lui son kot-à-projet, il faut demander au suppléant de voter pour ce cas spécifique. C'est une règle qui existe déjà.

Nicolas Donnay ajoute qu'il y a un problème si jamais trop de kots-à-projets par rapport au nombre maximal autorisé. Ça peut poser un problème de conflit d'intérêt. La personne qui aura le mandat a le droit de voter sur la reconduction, ou non, de tous les Kaps même si ce n'est pas sur le sien.

3 personnes sont tirées aléatoirement pour donner leur avis :

- **Arthur Chotard** trouve que c'est mieux que le·la représentant·e AGL ne soit pas kapiste. Les conflits d'intérêt peuvent arriver lorsque la reconduction doit examiner son propre kot-à-projet.
- **Maxime Geerts** n'a pas grand chose à rajouter. Il ne sait pas se prononcer sur le point soulevé par Eva et éclairer Nicolas.
- Bryan Meganck trouve que ça ressemble un peu à l'ODC et ajoute qu'il faudrait un

an de battement avant de pouvoir se faire réélire à ce poste.

Martin Pasture demande à l'Organe s'il y a un règlement interne. L'organe répond que oui et celui-ci sera modifié la semaine prochaine. Idéalement, iels auraient voulu inclure dans les statuts de cette commission que la personne mandatée par l'AGL ne soit pas kapiste. Il donne donc le feu vert pour qu'il soit modifié au règlement interne de cette commission. Il dit aussi qu'il serait intéressant d'envoyer un mail à la commission reconductions des régionales pour qu'ils modifient aussi leurs statuts.

L'Organe ajoute qu'il faudrait pouvoir avoir un Œil extérieur, peu importe si c'est 1 an ou 2 ans. La personne a déjà des préjugés envers les kaps qui peuvent s'empirer parce qu'ils sont basés sur des choses qui n'existent potentiellement plus.

Arnaud Huberty trouve que c'est positif de connaître le milieu mais il faudrait que l'élue soit assez ancien ne que pour ne plus être en conflit. Il préférerait trouver une solution d'entre deux que de bannir tout kapiste de ce mandat.

Yassine Chramti dit qu'il y a de plus en plus de kapistes qui rejoingnent l'AGL. Du coup, il est intéressé par l'idée de ne pas placer un kapiste en commission de reconduction. Deux ans d'ancienneté non-kapiste, cela permet de ne pas se bloquer si le conseil est rempli de kapistes. En résumé, il propose trois critères : pas de kapiste, 2 ans minimum d'ancienneté non-kapiste et une culture imposée dans le guide du mandataire.

Nicolas Donnay rappelle que quand on envoie quelqu'un·e dans un mandat, on estime que la personne est intègre et vote en âme et conscience. Même des non kapistes pourraient avoir des a priori.

Martin Pasture donne la proposition

Vote de la proposition : 27 pour, 1 contre, 2 abstention

L'Organe explique qu'iels ont posé la question à Véronique Eeckhoudt et elle a proposé de présenter l'idée lors du prochain conseil AGL parce que l'organe avait une place au CASE avant mais n'en a plus actuellement. Aujourd'hui il manque deux personnes. Une place est réservée à la.au vice-président·e social et une place pourrait être "offerte" à l'Organe. On peut revoter en disant qu'on dédie certains sièges à d'autres collectifs. Martin explique que ce qu'il se passe avec les délégations AGL. Il y a des réunions pré-CASE qui permettent d'être unanimes face à la situation.

Bryan Meganck pense que ce n'est pas une bonne solution de mettre Antoine pour le reste de l'année. Cela voudrait dire qu'il doit suivre les directions de l'AGL alors que l'on pourrait voter une solution plus pérenne comme l'octroi permanent de ce siège à l'organe par exemple.

Yassine Chramti propose de faire comme on l'avait pour le GCL. Mais l'Organe doit comprendre que l'animation c'est un tout petit part de ce que dit en CASE. Il faut tenir

compte des dossiers hors animation.

Antoine explique que le rôle du·de la président·e externe est d'être en contact avec l'UCLouvain, l'AGL et les autres collectifs. Il ajoute que l'animation doit être représentée aussi. On est 15% sur le site. On perd de plus en plus de pouvoir chaque année. Le but c'est d'aller se défendre aussi.

Simon Noppe pose une question technique sur la place du poste de suppléant·e vacant.e. Il dit que si on donne un siège à tous les groupes de l'animation, on n'est pas sûr d'avoir un siège pour le·la vice-président·e social.

Yassine Chramti dit qu'il faut penser à tous les collectifs alors. Il faut penser à l'après. Il proposede donner un siège aussi au CHELLn.

Simon Noppe dit que le but est de pouvoir aller au CASE et donc si la place de suppléant.e est donnée cette année, à titre provisoire ça règle le problème.

Martin Pasture donne la composition du CASE.

Huberty dit que le CASE Local, ça fait deux ans que ça n'existe plus. Il n'y a pas eu de modifications du CASE central après la disparition du CASE local. Au lieu de réfléchir à une solution semi pérenne, il demande s'il est faisable de rajouter des sièges au CASE central.

Martin Pasture dit que par décret c'est paritaire.

Huberty dit que ça pourrait être judicieux d'updater les sièges auprès du CASE jusitifiant la disparition du CASE Local.

Victoria Pinte dit qu'on pourrait laisser deux sièges effectifs + un·e suppléant·e pour tourner. C'est important que la délégation soit forte et se tienne au courant des dossiers qui sont portés par l'AGL.

Yassine Chramti propose de donner deux sièges à l'animation.

Bryan Meganck demande si c'est possible dans les statuts.

Martin Pasture dit que ce sont des bonnes pratiques.

Yassine Chramti dit qu'on ne peut pas changer le décret mais on peut décider de hautement le recommander pour que les deux sièges officiels soient laissés à l'animation. Et un·e suppléant pour Fédé, GCL et Organe afin qu'ils puissent tourner.

Bryan Meganck dit qu'on a une note d'accord avec le GCL.

Martin Pasture invite à voter une position. Mais pour ça il faudrait un document écrit et on le voterait lors du prochain conseil. Il demande donc si des personnes se présentent.

Vote CASE central: ajouter proposition écrite par Martin

Résultat : Unanimité avec 1 abstention.

4. CODD

Martin Pasture explique la situation relative au CODD.

Prise de candidature spontannée :

- Maximilien Dallemagne
- Léo Morren
- Justine Havelange suppléante

Vote: Maximilien ok, Léo ok, Justine ok -> voir les résultats de Martin

5. Reconduction présidence du conseil

Martin Pasture expose la situation relative à la PDC. Julien et Lisa ont démissionné de la présidence du conseil. Il explique la situation de Lisa. Elle devait être là ce soir pour en parler en distanciel mais n'est pas là. Son principal point appuyant sa démission est qu'elle trouvait beaucoup de discussions et de débats mais peu d'actions concrètes. Elle reste prête à se réengager pour des actions de terrain. Il espère avoir suffisamment bien résumé ce que Lisa a dit.

D'un point de vue personnel, il constate une démotivation dans le conseil (dès le conseil électif). Le conseil a reçu beaucoup de démissions et remarque que de plus en plus de gens ne viennent pas au conseil. La PDC partage une part de responsabilité. Martin a remarqué qu'il était difficile de réunir la PDC notamment après la formation de la PDC après les élections. Il trouve personnellement compliqué de composer une PDC dans ce cas. La PDC n'est pas très formée en début d'année et ça a pesé sur l'entente à 4. Martin s'est retrouvé à faire seul et n'a pas ou peu délégué. Il prend aussi cette part de responsabilité de ne pas avoir réussi à former.

Concrètement, statutairement, il ne doit pas démissionner parce que c'était ses vice-président es. Martin est cependant prêt à remettre son poste en jeu. Il demande un petit vote sur la reconduction du président du conseil et ensuite avoir une discussion sérieuse sur le ticket.

Pour écouter ce conseil, ce serait bien d'avoir une discussion sur le plan syndical et les actions de l'AGL.

Julien Lejeune a une mini remarque et trouve ça beau qu'il ne se cache pas derrière les statuts.

Simon Noppe dit qu'il comprend que c'est difficile de former. Il trouve que c'est déjà une

expérience courageuse jusqu'ici. Quand on s'engage, on a des devoirs. Il trouve ça irrespectueux de ne pas s'engager, ces gens ont aussi une responsabilité. Ce n'est pas uniquement la faute de la PDC.

Martin Pasture trouve que les mouvements sociaux, la marchandisation du social et la perte de vitesse des mouvements sociaux expliquent ce maigre investissement de certains conseiller·ères.

Xavier Delavallée demande à **Martin** si ce dernier demande un vote sur sa reconduction. Il le félicite néanmoins pour la tenue de la présidence du Conseil du jour en étant sur tous les fronts en même temps, tant présentiel que distanciel.

Martin Pasture explique la situation avec Jason et les statuts. Il va reproposer sa candidature seul, et statutairement, il sera président seul. Il ajoute que n'importe qui peut se greffer et faire des propositions.

Yassine Chramti dit que ce n'est pas obligatoire mais on peut voter par applaudissement pour la symbolique.

Vote: reconduit par vote par applaudissement.

Simon Noppe indique à **Martin** qu'il ne doit pas hésiter à lancer un appel pour la gestion logistique .

Julien Lejeune fait un point technique sur la caméra 360° du cercle agro.

6. Présentation situation ticket(s)

Maxime Geerts et Eva Pigeon présentent le ticket. Il y a eu plusieurs démissions (transition écologique et social). Ces mandats étaient en affaires courantes et iels souhaitaient trouver de nouvelles personnes pour ces postes. Ils ont donc à proposer : Maximilien (TE) mais la personne pour SOC n'a pas convaincu·e. Du coup, iels cherchent encore quelqu'un·e pour ce poste. Et, du coup, plutôt que de faire tout par la co-présidence, iel seront en affaire courante jusqu'au prochain conseil en attendant de trouver un·e remplaçant·e.

Eva Pigeon explique la temporalité pour être transparente. Les démissions ont eu lieu pendant la session. Deux personnes ont été approchées pour le poste de VP SOC mais ces personnes ont décliné la proposition. lels sont en attente d'un miracle globalement.

Justine Havelange ajoute qu'il faut que le conseil partage l'information et que le Q2 ce sera surtout de la formation.

Simon Noppe pose une question pour être sûr d'avoir compris. Statutairement, le comité n'est pas obligé d'avoir VP soc mais la DG le souhaite pour répartir la charge de travail ? Il

propose de lancer un appel aux BDE. Il dit qu'on ne perd rien à tenter le coup mais pas certain que ça marche.

Julien Lejeune comprend que la DG cherche quelqu'un·e d'investi·e. Il dit qu'il aurait préféré que la PDC expose que n'importe qui pouvait provoquer un ticket.

Martin Pasture s'excuse de cette erreur. Il n'a jamais voulu mettre de côté cela. Ce n'était pas volontaire de sa part.

Yassine Chramti dit que c'est une sage décision, cela change des tickets démissionnaires précédents et souhaite bon courage. Il demande au conseil s'il peut connaître les types de candidatures spontanées reçues et leur identité.

Eva Pigeon dit que puisqu'elle a suivi les dossiers soc, elle peut faire une passation. On veut quelqu'un·e de motivé·e mais pas forcément quelqu'un·e qui est calé·e. **Eva** ne veut pas faire toute seule tout ce travail. Elle donne les informations sur les candidatures. **Léo** mais il était plus intéressé par TE. Il sera surement président de commission TE. **Yazdan** de l'AGW. **Yazdan** a dit qu'il ne voulait pas éthiquement parlant être VP SOC parce qu'il voulait faire bouger le dossier INAMI et réussir ses études de médecine. Il préfère se focus sur ça plutôt que sur le poste VP Soc en tant que tel.

Maxime Geerts précise que la Candidature de Maximilien était spontanée

Yassine Chramti demande s'il y a des gens potentiellement formés pour former une commission sociale ? De fil en aiguille il pourrait y avoir quelqu'un∙e qui se démarque comme VP SOC.

Arnaud Huberty dit "courage" et apprécie la démarche faite. Il demande les raisons qui les ont poussé à la démission: sont-elles purement personnelles ou lié·es à une ambiance générale comme certaines démissions de la PDC ?

Maxime Geerts trouve ça compliqué de répondre la dessus.

Eva Pigeon explique que pour **Lucie** c'est purement personnel.

Martin Pasture demande si iels veulent répondre. Maxime Geerts dit qu'iels sont chauds de relancer quelqu'un pour gérer la commission sociale.

Yassine Chramti clarifie en disant que piéger quelq'un·e c'est le but lol.

Victoria Pinte dit qu'il faut trouver quelq'un·e rapidement histoire qu'on puisse le·la voter est la semaine prochaine déjà.

Thomas Delire demande si on peut proposer quelqu'un.e qui ne connaît rien à l'AGL.

La DG répond que oui, tant que la personne est motivée.

Eva Pigeon dit qu'il faut chercher et trouver par bouche à oreille.

Nicolas Cop : de manière générale les affaires sociales l'intéressent fortement mais il est assez néophyte car il est arrivé en cours d'année. Il ne sait pas quel investissement consacrer à ce genre de choses là. Il voudrait savoir quel type d'investissement est nécessaire.

Maxime Geerts et **Eva Pigeon** répondent qu'on peut se contacter pour répondre à toutes ses questions.

7. Création du plan syndical

Wooclap: plusieurs questions posées au conseil.

- Pourquoi êtes-vous engagé·e à l'AGL ?
- 2) Elaboration du Plan Syndical

Remarques éventuelles :

Yassine Chramti dit qu'il a des profonds malaises avec les modalités d'évaluation qui sont monopolisées par une organisation politique (COMAC). Iels récoltent des témoignages qu'on pense pas à récolter nous-mêmes. Qui ont le monopole de la revendication sur ces modalités injustes. On perd du terrain par rapport à une orga pas neutre. Ce qui est un danger.

Maxime Geerts: on le remarque aussi de notre côté et on est particulièrement remonté contre COMAC. Ces personnes ne nous concertent pas. lels pourraient nous contacter pour qu'on travaille ensemble et aussi qu'iels font les mêmes actis que nous.

Iles font des sondages de 220 personnes, c'est absolument pas représentatif non plus. On a discuté avec la FEF pour faire des actis communes et COMAC fait la même chose dans son coin alors qu'on pourrait trouver une solution collaborative plus pertinente et efficace. Mais iels ne nous contactent pas, on leur a déjà dit mais ça ne change pas.

Martin Pasture, pour réagir sur le point, il est important qu'on ne réagisse pas uniquement vis à vis des instances mais aussi envers la communauté étudiante. Les examens qui sont des sélections masquées, il faut pouvoir dire et rassurer les étudiant.es sur ce point.

Yassine Chramti pour lui, il y a 3 priorités pour le Q2 : retourner terre à terre avec ce qu'il se passe dans les auditoires. Avec des profs qui ne respectent plus le 10/20. Le CE s'est positionné et sera amené à se positionner. Il dit qu'il faudra changer les modalités d'évaluation, il faudra changer une note contre les points négatifs mais pour le standard setting.

Victoria Pinte et Maxime Geerts disent qu'officiellement dans la pratique on ne respecte pas cette position de standard setting.

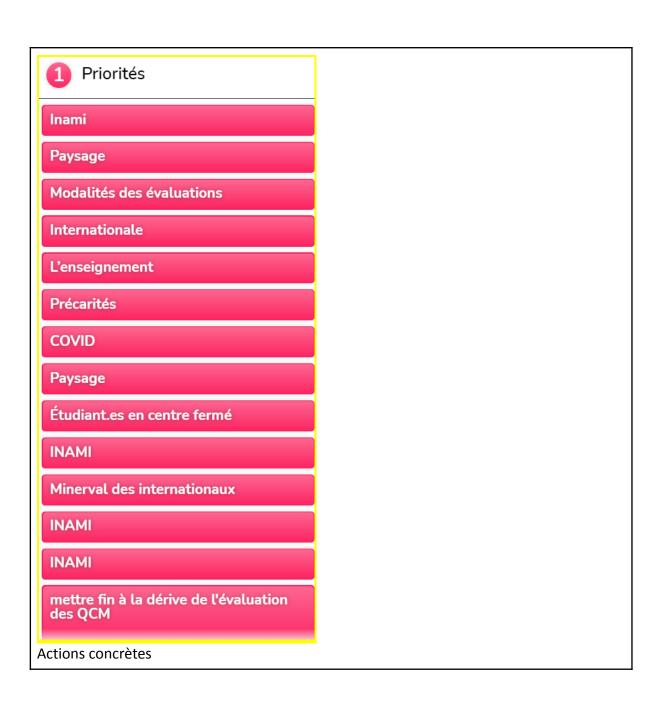
Yassine Chramti pour lui c'est une priorité en projet de comité.De même que récolter les témoignages d'étudiant.es de quarantaire qui sont reportés en août. Dire que les CE vont prendre en compte ces réalités de terrain. Il évoque aussi le cas de Junior et autres cas. Il faut prendre aussi ça en compte. Cela doit être une priorité. Il battaillerait pour ces trois points.

Maxime Geerts: par rapport à la quarantaine. Cela a beaucoup été discuté mais dans les couloirs. On en a notamment discuté avec la FEF. On essaye d'utiliser la force de la FEF la dessus. Info, principalement le CODOPI qui sont en rage par rapport au peu que le conseil rectoral a fait envers les étudiant·es. Par rapport à la situation des étudiant.es enfermés, évidemment c'est noté par le comité.

Simon Noppe: assez général, on doit essayer de mettre en commun autant nos informations que nos efforts. C'est + facile d'échanger nos infos d'instance. Informations hyper précieuses. Tous les niveaux doivent bosser là-dessus. Cela permet d'avoir plus d'armes pour se battre dans d'autres instances

Martin Pasture propose de lire les différentes propositions du Wooclap.

Priorités





Actions concrètes

redynamiser l'animation

Semaine de la santé

Pas de TE mais recentrer les actions sur des questions d'enseignement

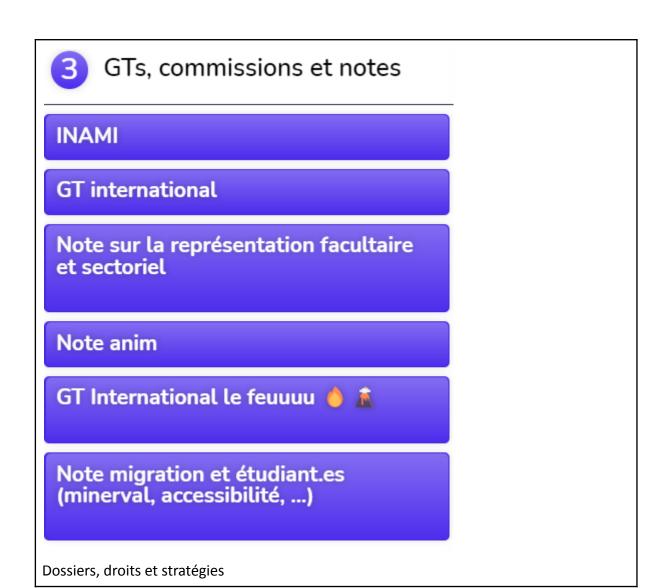
Organiser un barbeq

Rencontrer l'animation ce quadri

Il faut faire en sorte que les conseiller-ères actuels se représentent.

un pilori avec un carcan durant une journée entière pour tout titulaire de cours avec QCM illégaux

GT commission et note : **Martin Pasture** rajoute une note sur les étudiant.es en centre fermé. **Yassine Chramti** dit qu'on a une note "réfugiés". **Simon Noppe** dit que ça ne fait pas de mal de dépoussiérer la note en ajoutant cela. **Yassine Chramti** rajoute qu'il n'y pas besoin que ça soit une note finalement, c'est la défense des étudiant.es. **Eva Pigeon** dit qu'elle a une idée de note sur les questions "hors UE" et faire une note globale sur les étudiant.es migrant.es.





Dossiers, Droits à gagner & stratégies

Droit de repasser un examen si covid sans brûler une chance

Modalités d'évaluation

Supports de cours

Pas de campagne neutre aux élections

fixer des modalités d'évaluation respectueuses (sans QCM tapé) et ce avant 1 mois avant les examens

Yassine Chramti ajoute le point des "précarités" au pluriel. C'est dans l'ADN du mouvement étudiant. Il pense que c'est cool de prendre en compte que plusieurs précarités explosent.

Xavier Delavallée est en accord avec le point des XX?

Yassine Chramti dit que ça serait pertinent de chercher dans ce qu'il s'est passé mais l'AGL a déjà été au Conseil d'état. Mais évidemment ça coûte, il faudrait réfléchir et prévoir une éventualité. Ce qu'il se passe est matière à aller au CE.

Maxime Geerts dit que pour le standard setting c'est une possibilité. La FEF a un budget qu'on pourrait utiliser.

Julien Lejeune demande si il y a eu une autre réunion de la plateforme des étudiant.es internationales.aux.

Eva Pigeon dit que la FEF suit ce dossier.

Julien Lejeune est étonné du fait qu'il n'y avait pas de suivi.